

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT SIX**

**Le 26 février 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLENSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents : 39                      Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

**N°2026/N°024**

### **OBJET : TOURISME – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION D'UNE BRETELLE ST JACQUES DE COMPOSTELLE DE PARAY – CHARLIEU**

Monsieur BERTHELIER Bruno, Vice-Président en charge de la culture et du tourisme, informe le conseil communautaire de la demande initiée par des hébergeurs et pratiquants jacquaires et soutenu par l'ensemble des collectivités traversées (4 communautés de communes et 11 communes), de la volonté de créer un itinéraire pédestre depuis Paray-le-Monial jusque Charlieu pour rejoindre le GR 765 qui emmène ensuite jusqu'au Puy-en-Velay. De par sa portée culturelle et religieuse, l'intérêt d'un départ depuis Paray-le-Monial est affirmé et cette bretelle de 43 km (2.5 km sur la commune de Charlieu) qui empreinte en grande partie des chemins déjà ouverts nécessite essentiellement des dépenses en termes de signalétique et communication. Il est ainsi proposé de signer une convention avec l'association Les Pèlerins de Compostelle 71 qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, l'office de tourisme de Paray-le-Monial en tant que co-pilote technique et les 3 autres communautés de communes traversées afin de participer au financement du projet à hauteur de 750 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à signer la convention de partenariat pour la création de la bretelle de St Jacques de Compostelle « Paray-le-Monial à Charlieu »,
- fixe la participation de Charlieu-Belmont Communauté à 750 €,
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance  
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne  
Mme Mercédès CARRENO

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026  
Publication : 05/03/2026

